


SHAMPOOING POIL BLANC AUX AGENTS AZURANTS
PILOU 200 ML (réf. 072918)


Créée le 01/12/10

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du produit : SHAMPOOING POIL BLANC AUX AGENTS AZURANTS PILOU 200 ML (réf. 072918)

Utilisation du produit : Shampoing démêlant pour chiens

Société :  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME
tel : 33 (0)5 62 71 78 88

Téléphone en cas d'urgence :  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME
tel : 33 (0)5 62 71 78 88

2. Identification des dangers

Classification : Aucune.

Dangers pour l'homme : Aucun

Dangers pour l'environnement : Aucun.

Autres informations : Aucun

3. Composition/informations sur les composants

Composant dangereux	Conc. (%w/w)	N° EINECS	N° CAS	Symbole pur	Risques
Alkyl éthersulfate	> 5% < 15%	-----	68891-38-3	Xi	R36/38
Amides en C8-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyethyl)	< 5%	268-935-9	68155-07-7	Xi	R38, R41
Coconut monoethanol amide	< 5%	268-770-2	68140-00-1	Xi	R41

Phrases de risques : voir rubrique 16**4. Premiers secours**

Après contact avec la peau : Laver immédiatement avec de l'eau douce et propre.

Après contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas les lui enlever. En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. S'il ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Après ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Remarques générales : Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement. Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction	: mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique jet d'eau pulvérisée
Dangers d'exposition	: Ne pas respirer les fumées. Produit incombustible.
Equipement spécial de sécurité	: Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précaution individuelles	: Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Empêcher toute pénétration en grosse quantité dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes.
Méthodes de nettoyage	: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Rincer à grande eau jusqu'à ce que le sol ne soit plus glissant.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter la formation d'aérosol.
Stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Prévoir des sols étanches. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour le matériau/le produit.
Utilisation(s) particulière(s)	: Respecter le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette. Ne pas avaler.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Nom des ingrédients	<u>TLV/PEL</u> Non disponible.
---------------------	-----------------------------------

Contrôle de l'exposition professionnelle

S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire	: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains	: Gants étanches.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité à protection intégrale.
Protection de la peau	: Vêtement de protection du corps. Bottes anti-dérapantes.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Non disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

Information générales

Etat physique et aspect : Liquide visqueux moussant.
Couleur : Blanc nacré.
Odeur : Douce, agréable.

Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement

pH : 5,0 – 7,0 (à 20°C)
Point d'ébullition : Non disponible
Masse volumique (non tassé) : Env. 1 g/cm³ (20°C)
Dangers d'explosion : Produit non explosif
Hydrosolubilité : Miscible à l'eau.
Pression de vapeur : Non disponible
Inflammabilité (solide ou gaz) : Non disponible
Viscosité : 700 cpo – 4500 cpo (20°C)
Indice d'évaporation : Non disponible

Autres données de sécurité

Aucune :

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Matières à éviter : Non disponible.
Produits de décomposition dangereux : Non disponible.

11. Informations toxicologiques

	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u>	<u>Valeur / Effet</u>
Toxicité orale aiguë DL(50)	: 68891-38-3 Alkyl éther sulfate	LD50 > 2000 mg/kg du poids corporel Méthode: OECD 401
Toxicité dermale aiguë DL(50)	: 68891-38-3 Alkyl éther sulfate	Non disponible
Irritation de la peau	: 68891-38-3 Alkyl éther sulfate	: irritant Méthode: OECD 404
Irritation des yeux	: 68891-38-3 Alkyl éther sulfate	: irritant Méthode: OECD 405
Sensibilisation cutanée	: Non disponible	
Sensibilisation respiratoire	: Non disponible	

12. Informations écologiques

	<u>N°CAS</u> <u>composants dangereux</u>	<u>Valeur / Effet</u>
Toxicité	: 68891-38-3 Alkyl éther sulfate	Toxicité aiguë de poisson: LC50 > 10 - <= 100 mg produit/l. Méthode: ISO 7346/2 (semistatic) Toxicité bactérielle aiguë: EC0 > 100 mg produit/l. Méthode: Toxicité bactérielle selon méthode de test OECD 209.
Mobilité	: 68891-38-3 Alkyl éther sulfate	
Persistance et dégradabilité	: 68891-38-3 Alkyl éther sulfate	Biodégradabilité primaire : Biodégradable en moyenne au minimum à 90 % selon les exigences des directives européennes 82/242 (tensioactifs non ioniques) et 82/243/EEC (tensioactifs anioniques). Biodégradabilité finale: Facilement et rapidement dégradable. La dégradabilité facile de toutes les substances organiques contenues dans ce produit a été testée et des valeurs de > 60 % DBO/DCO, resp. formation de CO2 resp. > 70% perte COD. Ceci correspond aux valeurs limites pour 'readily dégradable/facilement dégradable '(p.ex. selon les méthodes OECD 301). Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce produit respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Méthode: Annexe III, partie A
Potentiel de bio-accumulation	: 68891-38-3 Alkyl éther sulfate	Non disponible.
Effets nocifs divers	: Aucun	

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des résidus	: Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Elimination des emballages contaminés	: Eliminer l'emballage vide et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie. Le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.
Autres informations	: Aucune

SHAMPOOING POIL BLANC AUX AGENTS AZURANTS
PILOU 200 ML (réf. 072918)

Créée le 01/12/10

14. Informations relatives au transport**Classe ADR**

Classe	: Non réglementé
Numéro ONU	: Non réglementé
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Nom	: Non réglementé
Etiquette	: Non réglementé

15. Informations réglementaires

Classification	: Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE
Symbole(s)	: Aucun
Indication(s) de danger	: Aucun
Phrases de risques	: Aucune
Phrases de sécurité	: S2 Conserver hors de la portée des enfants.

16. Autres informations

Texte des phrase(s) R mentionnées dans la partie 2	: Aucune
Sources des données	: Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE et 2001/58/CE
Service établissant la fiche	: Service laboratoire
Parties modifiées / version précédente	: Création.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 30/11/10. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.